

Liste de contrôle – Remplacement du BVR par la facture QR

Les chapitres se réfèrent à la documentation "Facture QR"

Lecture des factures QR		Chapitre
	Prérequis : version Abacus 2018 avec le SP du 20.11.2019, version 2019 avec le SP du 20.09.2019 ou version 2020 du 15.02.2020. Nous vous recommandons vivement de travailler avec le dernier SP livré.	1
	Mettre à jour la base des banques : depuis le mois de juin 2020, SIX a mis à disposition sur son site internet, une base des banques actualisée. Celle-ci doit être téléchargée et importée dans le programme 413 "Base des banques" à l'aide de la fonction "Importer base des banques"	1

Édition des factures QR		
	Prérequis : version Abacus 2020 du 15.02.2020. Nous vous recommandons vivement de travailler avec le dernier SP livré.	1
	Mettre à jour la base des banques : depuis le mois de juin 2020, SIX a mis à disposition sur son site internet, une base des banques actualisée. Celle-ci doit être téléchargée et importée dans le programme 413 "Base des banques" à l'aide de la fonction "Importer base des banques"	1
	Programme D4185: configurer les nouvelles définitions des lignes de référence	3.1
	Programme D4181: sélectionner l'ancien code BVR et démarrer l'assistant "Convertir en facture QR"	3.1.3.1
	- Indiquer les définitions des lignes de référence et les lieux de paiement entreprise	
	- Effectuer la modification globale	
In Si ul	formation vous ne souhaitez convertir que certains clients à la facture QR, vous pouvez effectuer la modification globale térieurement, à l'aide de la barre de menu.	
	Programme D31 "Base des clients" : indiquer la procédure QR et la définir comme procédure standard (si cela n'a pas déjà été fait par la modification globale)	3.2.2
	Programme D431 "Définition des genres de document" : contrôler les définitions BV dans les genres de document et les configurer si nécessaire (si cela n'a pas déjà été fait par la modification globale)	3.1.5



	Contrôler les layouts (formulaires)	3.1.6		
	Programme D214 "Import des paiements électroniques" : définir de nouvelles règles pour le traitement des fichiers de confirmation de paiements	3.3		
Gesti	Gestion des commandes Chapitre			
	Programme O421 "Base des clients" : indiquer la procédure QR et la définir comme procédure standard (si cela n'a pas déjà été fait par la modification globale)	3.2.2		
	Formulaires de factures : intégrer le sous-rapport pour la section paiement de la facture QR	3.2.2		
Abalmmo				
	Programme Y11 "Base des immeubles" : activer le paramètre "Utiliser facture QR" (si cela n'a pas déjà été fait par la modification globale)	3.2.3.1		
	Programme Y13 "Base des propriétaires" : activer le paramètre "Utiliser facture QR" (si cela n'a pas déjà été fait par la modification globale)	3.2.3.2		
	Programme Y12 "Base des locataires" : activer le paramètre "Utiliser facture QR" par relation contractuelle, si les coordonnées bancaires ont changé (si cela n'a pas déjà été fait par la modification globale)	3.2.3.3		
	Programme Y251 "Création bulletins de versement" : activer le paramètre "Editer un bulletin de versement pour ordre permanent", si une facture QR doit également être envoyée aux locataires qui paient par ordre permanent.	3.2.3.4		
E-Business				

Lors de l'envoi de factures QR via E-business sous forme de e-facture, le nouvel IBAN QR doit être communiqué au support E-Business (ebusiness@abacus.ch). Ces données sont ensuite stockées sur l'accès E-Business correspondant.